



# COMPTE RENDU

## Commission Administrative Paritaire

### Compétente à l'égard des fonctionnaires de catégorie A (CAP A)

12 octobre 2023

La directrice adjointe de la gestion du personnel civil (SRHC) Mme Johanna SCOTT a présidé la CAP A.

L'UNSA Défense était représentée par : N. ALBERTIN, F. COUVERT, E. BARRERE et F. PETIT.

#### ORDRE DU JOUR

---

Cette CAP a tenu sa séance le 12 octobre 2023.

#### 1) Déclaration liminaire

L'UNSA Défense a lu sa déclaration liminaire, interpellant l'administration sur plusieurs points.

La présidente répond que la plupart des points soulevés en DL ne relèvent pas de son service mais qu'elle transmettra aux services compétents ministériels ou interministériels.

#### 2) Examen de la prolongation de stage

1 dossier de prolongation de stage pour un ICD issu du concours externe a été étudié : l'agent était favorable à cette prolongation de stage avec changement de poste. Les votes ont été unanimes pour le renouvellement de la période de stage.

**L'UNSA renouvelle sa demande qu'un réel tutorat soit mis en place pour tous les agents recrutés, quel que soit le mode de recrutement (concours interne, externe ou issus des IRA)**

#### 3) Recours CREP

Au cours de cette CAP, 2 dossiers de recours étaient à l'ordre du jour.  
Certaines demandes des agents ont été prises en compte.

**L'UNSA Défense s'étonne du niveau d'un N+1 encadrant un catégorie A (il demeure trop de situations de ce type au MINARM et les recommandations de l'instruction 35 doivent être**





respectées). Par ailleurs, on peut s'interroger sur l'implication des N+2 qui ne répondent pas aux recours hiérarchiques formulés par les agents et parfois même hors délai.

#### 4) Points divers

La dernière CAP de l'année 2023 aura lieu le 23 novembre.

Suites données aux recours CREP étudiés lors des CAP précédentes : lorsque les avis de la CAP A ont été unanimes, les employeurs ont modifié les CREP en conséquence.

#### CONCLUSION :

---

Une nouvelle fois, on ne peut que s'interroger sur la qualité rédactionnelle des CREP, la formation et l'implication neutre des N+1. Il est souligné que l'administration considère l'esprit d'initiative, de synthèse, l'autonomie comme des qualités intrinsèques exigées de ses cadres.

Les agents doivent s'impliquer dans la rédaction de leur CREP et être actifs le jour de l'entretien. Vos interlocuteurs UNSA locaux sont disponibles pour vous conseiller sur vos CREP à tout moment, n'hésitez pas à les contacter.

**Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus en CAP A – L'UNSA, numéro 1 sur cette CAP détient 3 sièges sur 8.**

---

